

Vous avez dit bruit?

Autor(en): **Clivaz, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **60 (1987)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

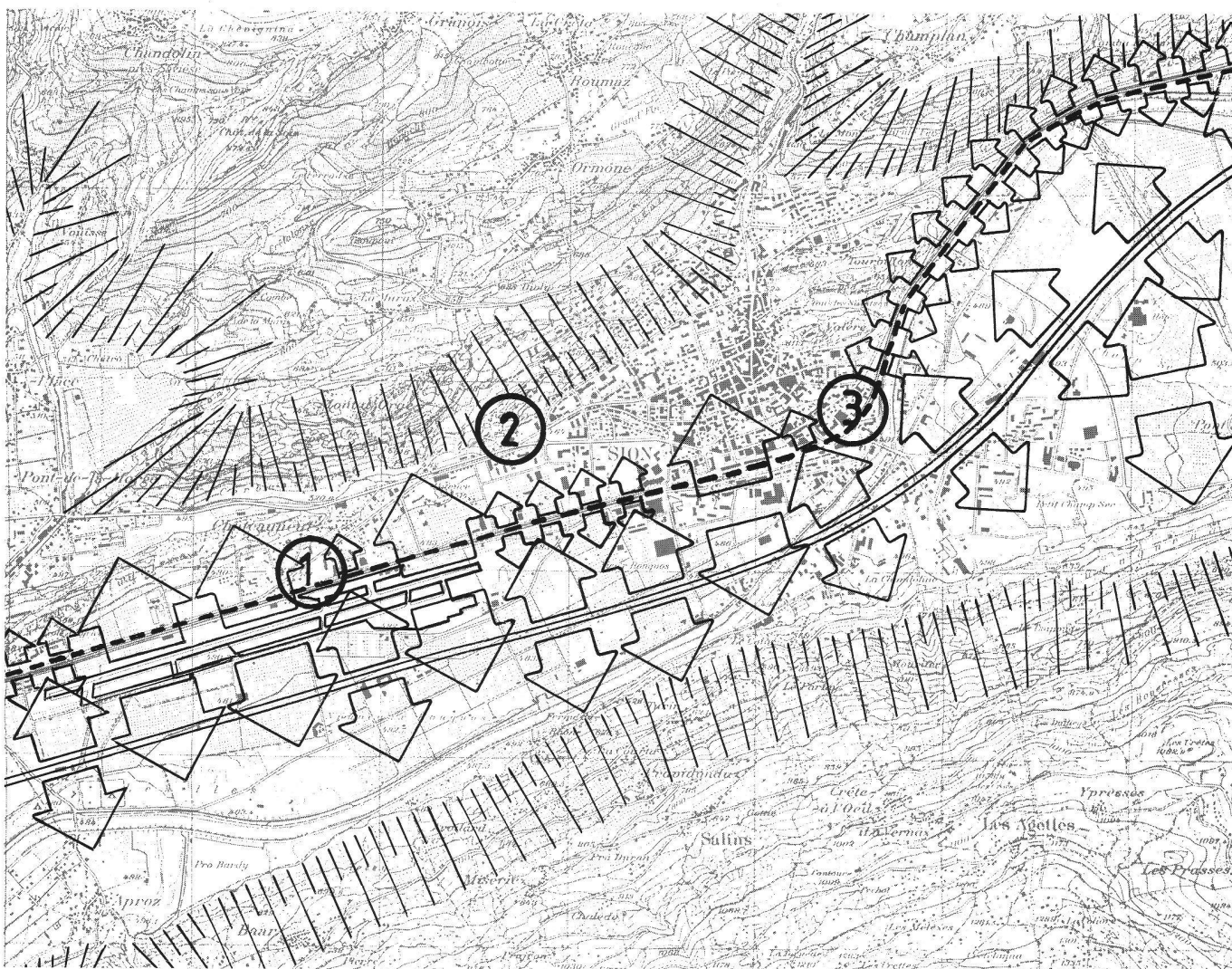
Erreur

L'homme n'a pas connu de vrais problèmes liés au bruit avant la conquête de l'industrie et des moyens de transports modernes. Le seuil de tolérance de cette relativement nouvelle forme de pollution est dépassé de par la fréquence (aspect qualitatif) des nuisances et/ou de leurs concentrations (aspect quantitatif).

Le confort physiologique de l'être humain souffre grandement aujourd'hui des contraintes imposées par le développement de nos sociétés, développement, qui, à l'origine, visait paradoxalement l'amélioration de la qualité de la vie.


Essais

Pour les planificateurs et les promoteurs désireux de renouveler l'habitat, les effets non désirés et jugés non désirables du développement sont une ressource d'idées motrices. Trois exemples d'habitats sédunois réalisés ou en cours de réalisation témoignent de la volonté de tenir compte des exigences spécifiques liées aux contraintes de bruit. Le thème de cet article s'inscrit dans le cadre d'une série présentant des projets et réalisations sédunois et valaisans pouvant servir de *références* aux problèmes de l'habitat relativement aux *exigences* (le requis) des utilisateurs, aux *contraintes* (l'inné) de l'environnement et également aux *performances* (le acquis) souhaitées par les architectes.



La ville de Sion

Les sources principales du bruit:

 Voie CFF, ligne Simplon

 Autoroute, N9

 Aéroport régional


Les zones les plus défavorisées:

 Coteaux rives gauche et droite du Rhône

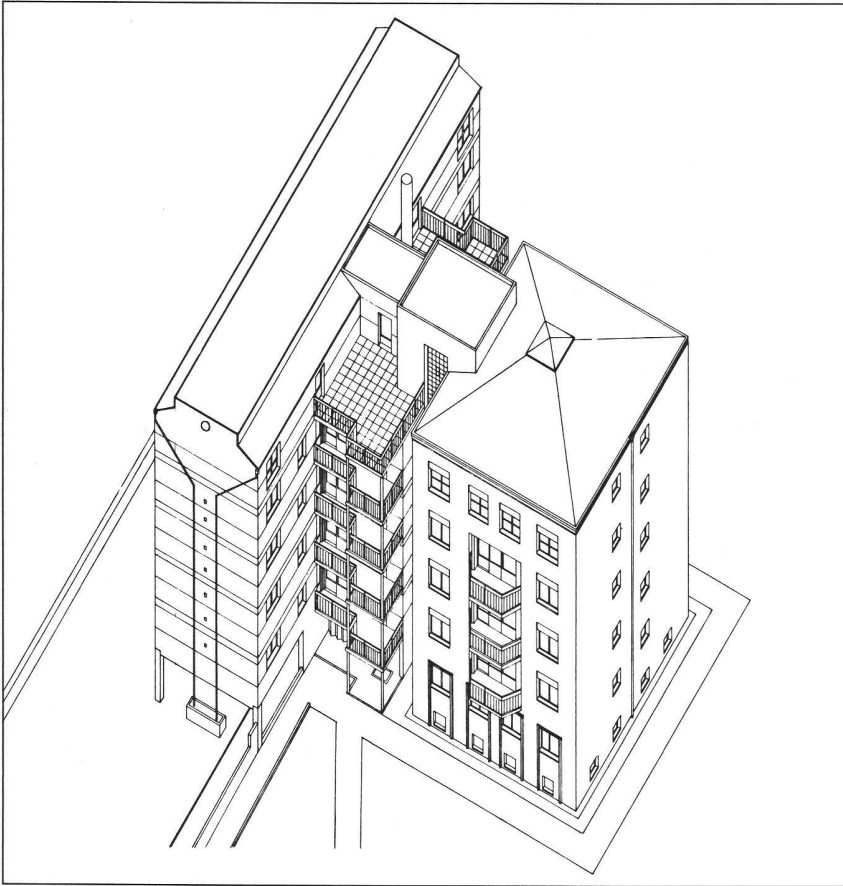
① Quartier Châteauneuf: Immeuble Schneeberger

② Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

③ Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefflerlé

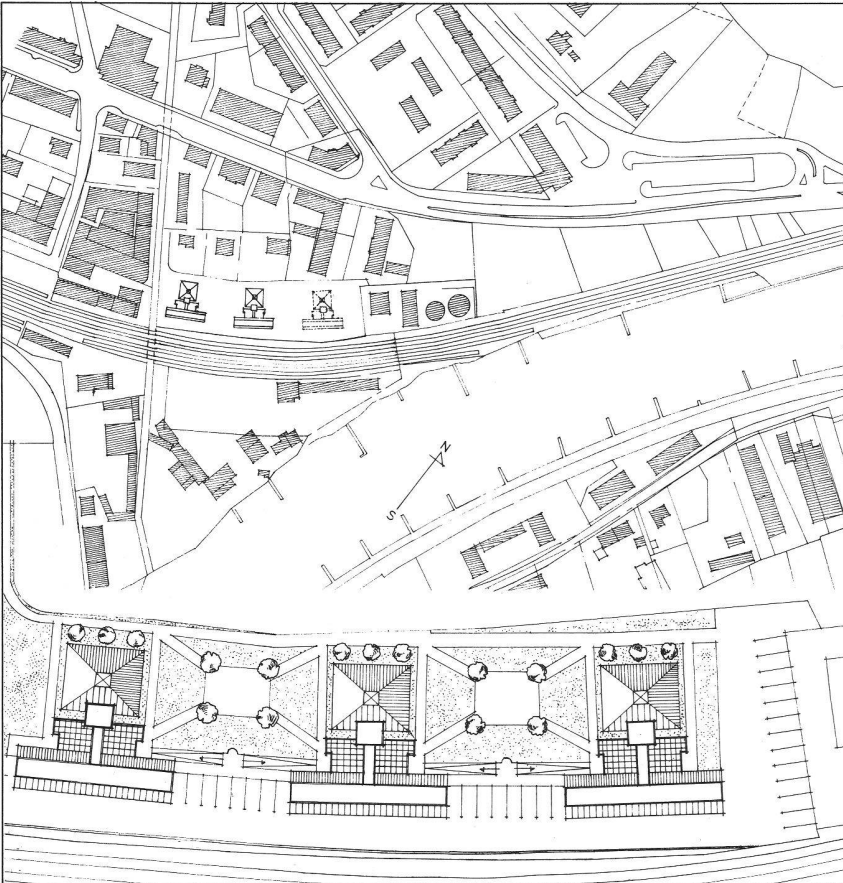
0 1 km


(extrait carte topographique Suisse)



Isométrie.

Plan de situation.



Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefferlé

Maître

de l'ouvrage: Hoirie Pfefferlé à Sion

Architectes:

Jean Cagna
& Collaborateurs associés
Pierre Cagna

Année:

Projet 1983
Réalisation 1985-86

Exigences

Urbanisme

- Définir un front vis-à-vis de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon
- Compléter un quartier préexistant
- Poser clairement une distinction entre le côté rue et le côté jardin

Architecture

- Projeter 54 logements économiques à louer du studio au 6 pièces
- Trouver une réponse unitaire et harmonieuse
- Architecturer le plan en souplisse

Construction

- Durabilité
- Economie



Contraintes

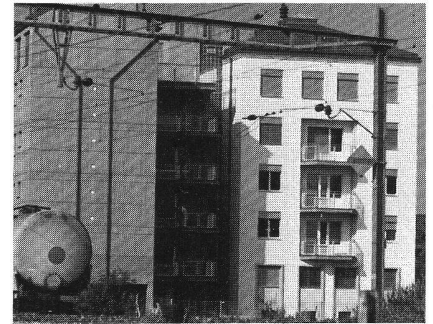
- Urbanisme*
- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon
 - Situation en limite du développement urbain à l'est de la ville
- Architecture*
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit
- Construction*
- Géométrie exiguë du site
 - Vibrations dues aux trains

Performances

- Urbanisme*
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie des constructions protégeant l'ensemble du quartier
 - Attractivité d'un ensemble d'immeubles distinguant clairement les côtés cour et jardin (tranquille) des accès véhicules (bruyant)
- Architecture*
- Qualité de l'habitat relatif à l'organisation intérieure des locaux: grandes pièces équivalentes pour les zones calmes en opposition à la différenciation du plan en espaces tampons et de résistance pour les zones exposées
- Construction*
- Conformité aux exigences de confort phonique par l'utilisation d'une construction massive

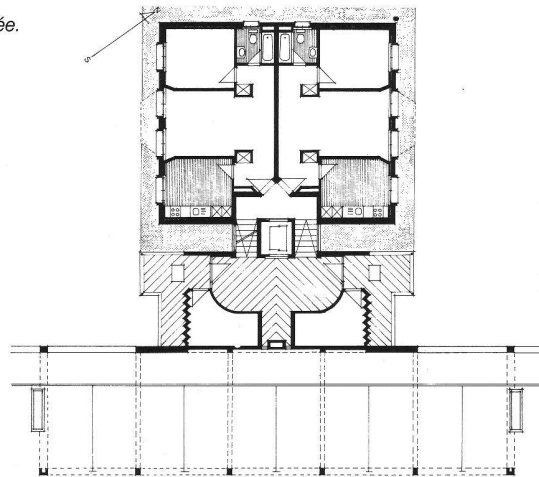


Côté jardin.

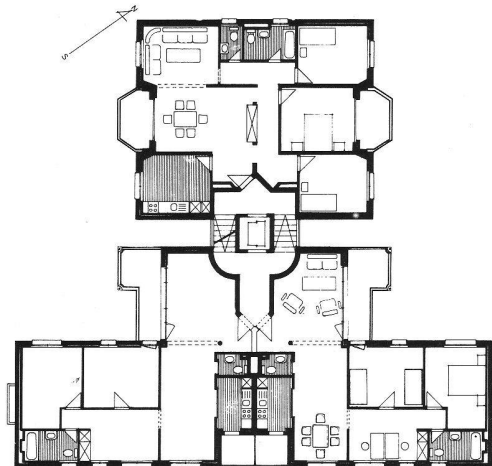


Côté ligne CFF.

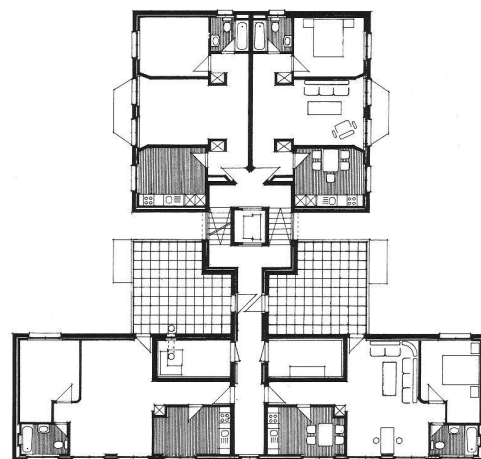
Rez-de-chaussée.

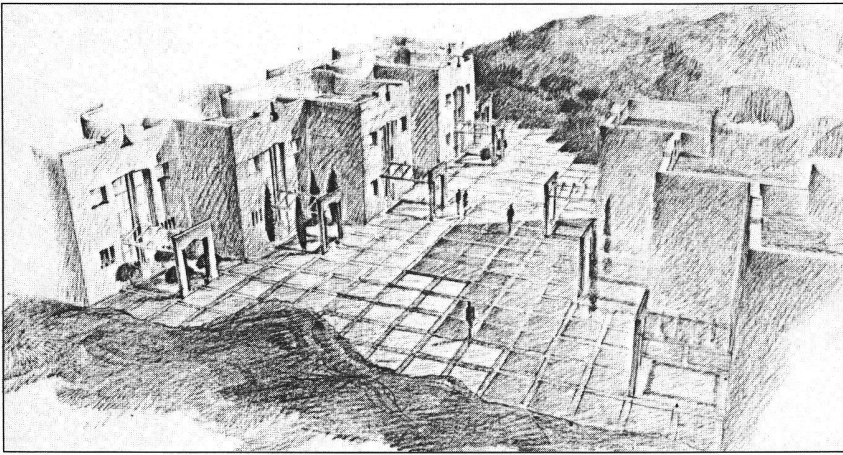


Etage.



Combles.





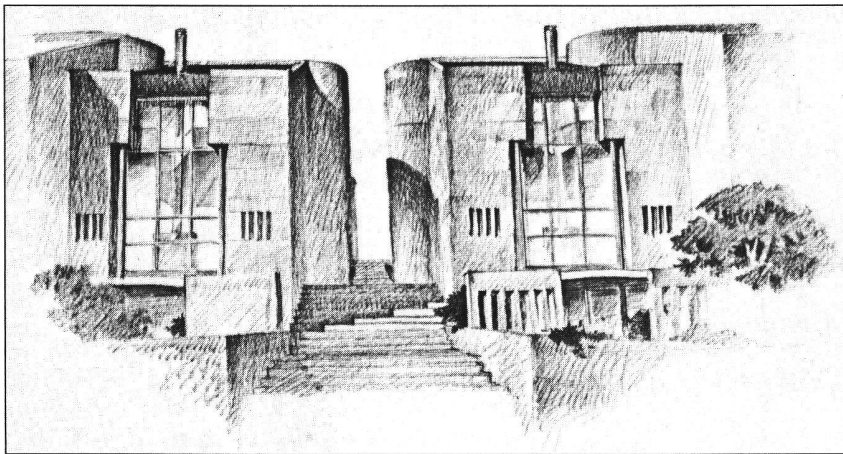
Perspective sur la place.

Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

Maître de l'ouvrage: Promotion Cité La Romaine I

Architectes: Atelier d'architecture
M. Clivaz & Y. Coppey

Année: Projet 1985
Début des travaux automne 1987



Perspective sur la façade est.

Exigences

Urbanisme

- Intégrer le projet au site naturel et construit
- Compléter un quartier dans sa phase d'extension finale
- Dialoguer avec la vieille ville et le coteau naturel et construit

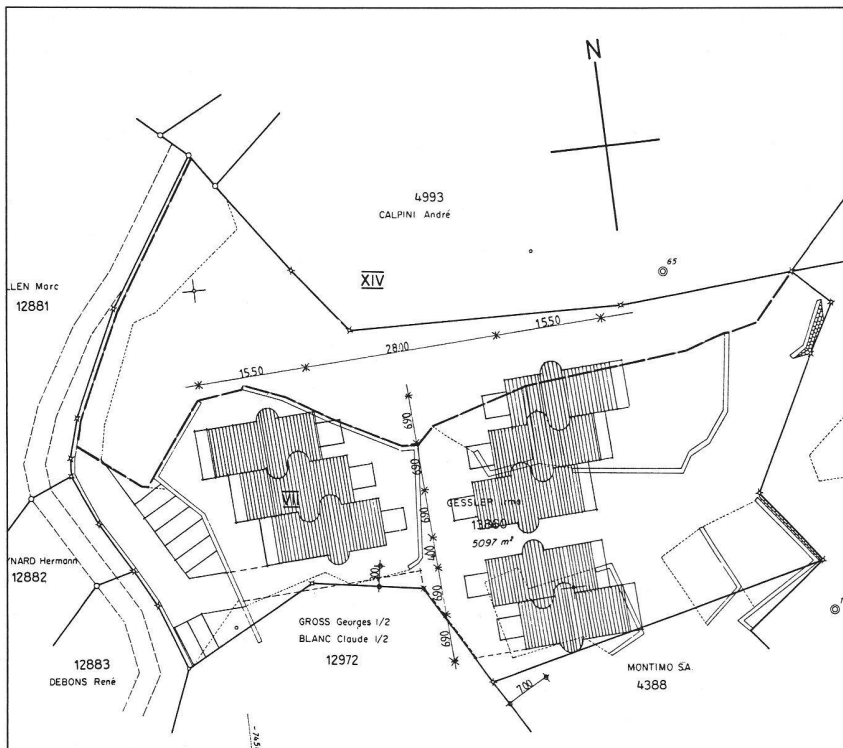
Architecture

- Projeter 8 villas contiguës de haut standing
- Souligner le « topo » existant, limite de la ville (front ouest)
- Harmoniser les espaces publics et privés

Construction

- Durabilité
- Économie
- Confort

Plan de situation.

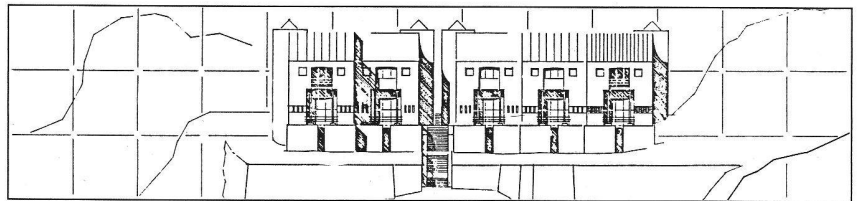
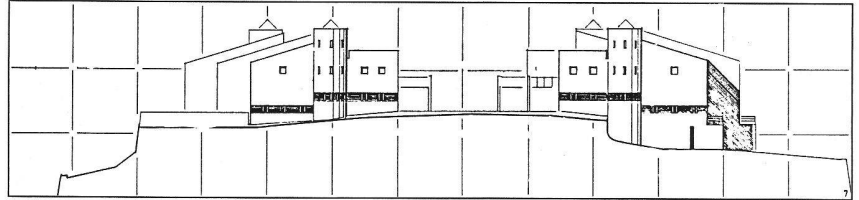
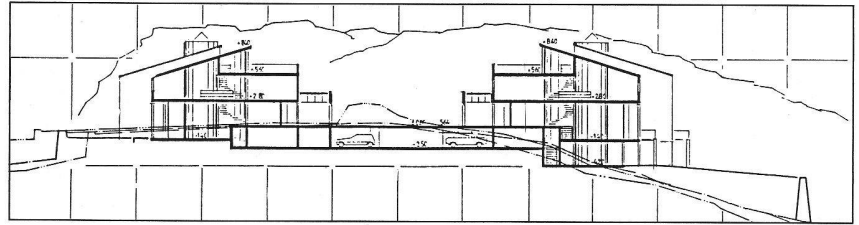


Contraintes

- Urbanisme**
- Situation en surplomb de la route cantonale, de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon, de l'aéroport régional et de la future autoroute N9
 - Situation en limite du développement urbain au nord de la ville

- Architecture**
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit

- Construction**
- Terrain escarpé



Coupe, façades.

Performances

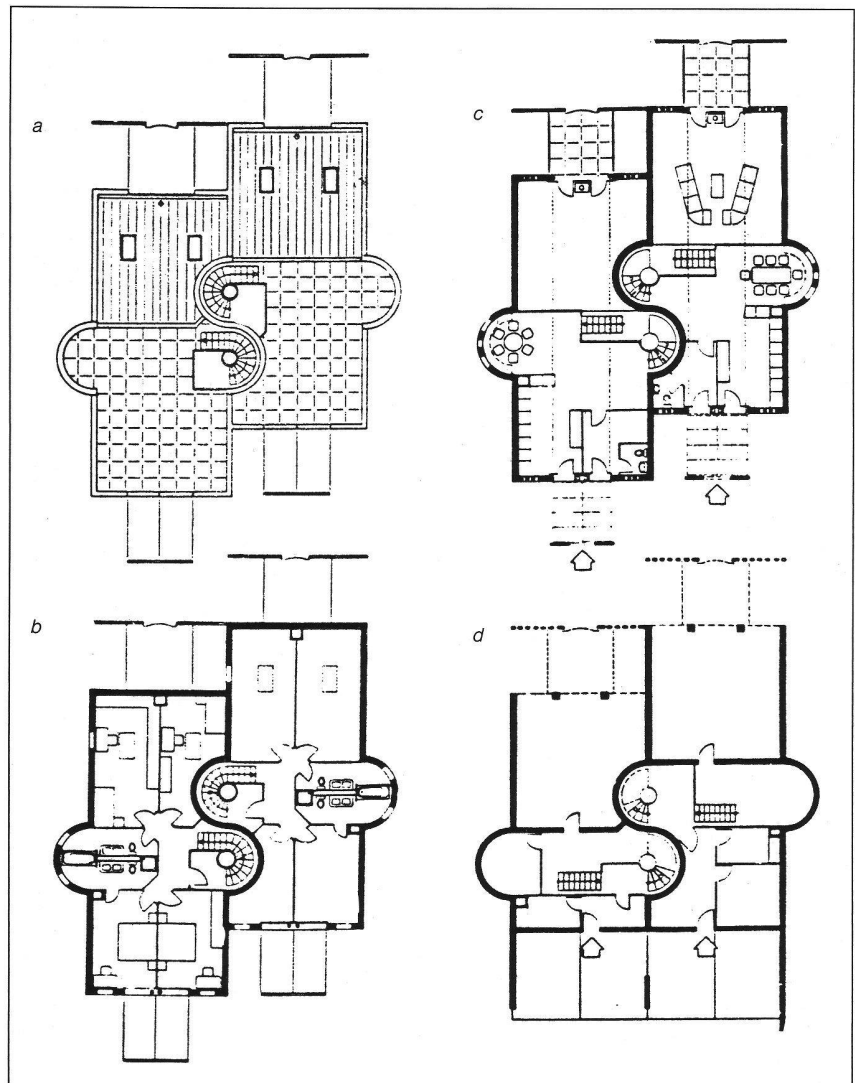
- Urbanisme**
- Attractivité d'un ensemble résidentiel de haut standing articulé par une agora centrale protégée des nuisances, des vents et des bruits mais orientée plein sud
 - Avantages tirés d'une implantation parallèle aux sources linéaires de bruit de la plaine du Rhône contrairement aux constructions environnantes

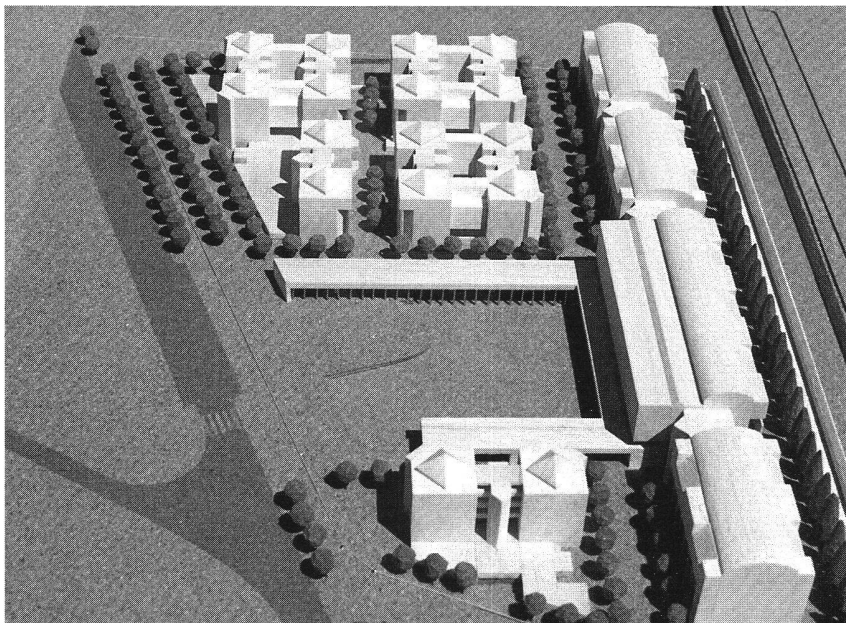
- Architecture**
- Privilège créé par l'équilibre: agora protégée - ville agressive
 - Idéal de la situation de crête dont l'organisation intérieure des fonctions et les terrasses-solarium tirent profit

- Construction**
- Confort phonique par la création de barrières antibruit successives (murs de soutènement, végétation, terrasse, verres isolants, construction massive)

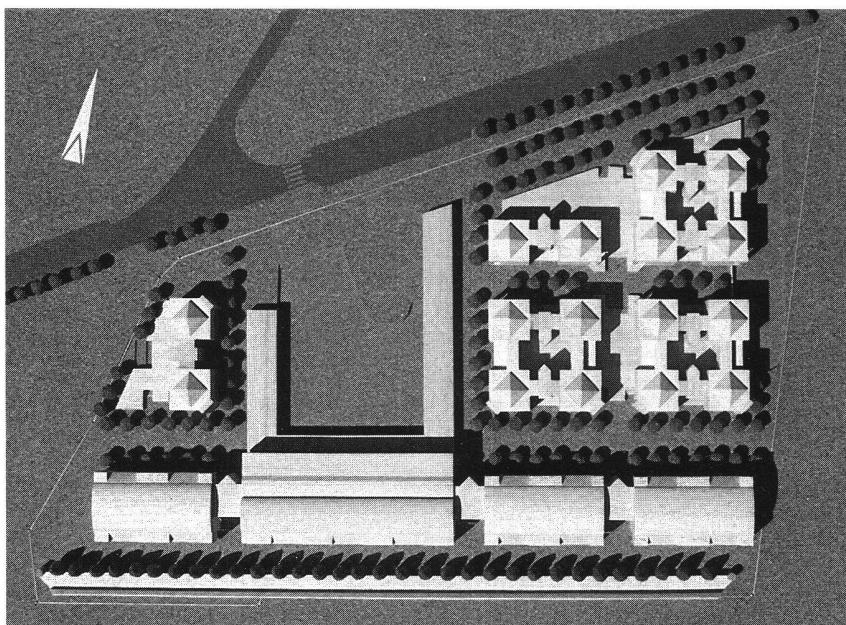
Plans. a) Toiture, terrasse.
b) Etage.

c) Rez place.
d) Sous-sol.

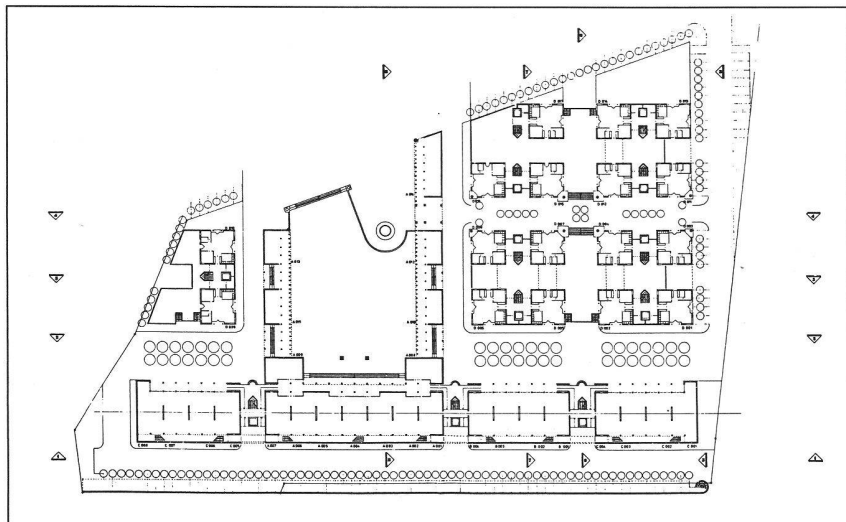




Différentes vues de la maquette.



Plan de situation.



Quartier Château-Neuf: Immeuble Schneeberger

Maître de l'ouvrage: M. Roland-Gabriel Schneeberger

Architectes: Atelier d'architecture
M. Clivaz & Y. Coppey

Année: Projet 1985
Début des travaux 1987

Exigences

Urbanisme

- Créer un pôle de quartier de la ville en extension
- Harmoniser l'ensemble dans son site urbain

Architecture

- Projeter 110 logements attractifs associés à des surfaces commerciales, administratives, artisanales et socio-culturelles
- Composer une unité architecturale
- Economie
- Confort

Contraintes

Urbanisme

- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon et l'aéroport régional
- Situation en limite du développement urbain à l'ouest de la ville

Architecture

- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit

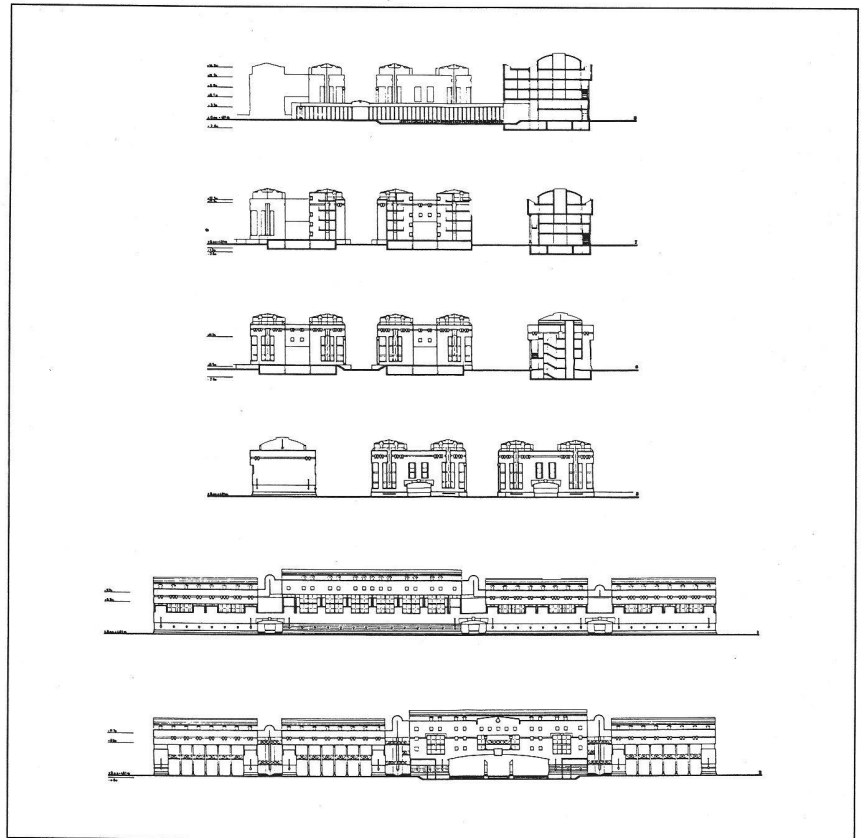
Construction

- Sol marécageux
- Vibrations dues aux trains et aux avions

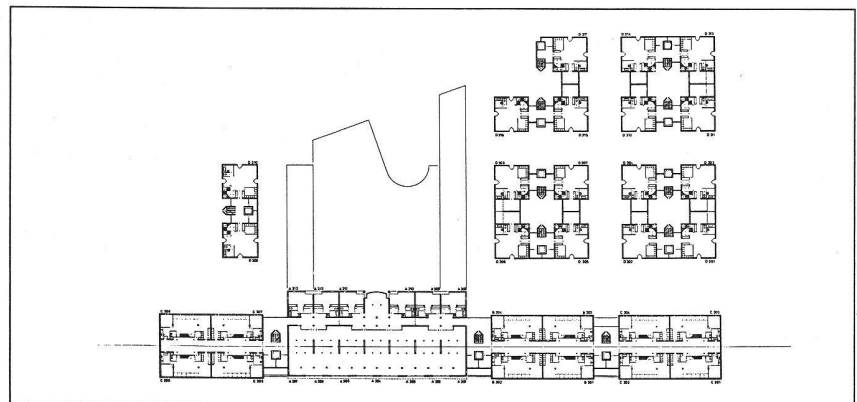
Performances

- Urbanisme*
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie d'un mur antibruit, d'un rideau végétal et de constructions dans l'axe de la vallée protégeant l'ensemble du quartier
 - Attractivité d'un centre de quartier identifié par des constructions en îlot – introverties – alliant espaces privés et publics intérieurs et extérieurs (places, rues, cours, jardins)
- Architecture*
- Qualité de vie issue de la variété des logements et des espaces tampons de type serre, véranda, loggia
 - Qualité de vie apportée par l'organisation intérieure des appartements sur cour ou en attique
- Construction*
- Conformité aux exigences de confort phonique par un recours aux matériaux de qualité choisis sur la base des critères d'une étude d'impact.

*Auteur: Michel Clivaz, Sion
Collab.: Sabine Westphal, Lausanne*



Coupes, façades.



Plan 3^e étage.

Plan 4^e étage.

